



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par les présentes donné par la soussignée qu'à sa séance du 21 novembre 2017, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement suivant :

REGLEMENT REG-362-03 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES HS-408 ET PS-410

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 6^e jour de décembre 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450-923-6311.